



**Accompagnement
zéro pesticide**

Annexe : socle « zéro pesticide »

Socle d'actions « Objectif zéro pesticide »

Afin de respecter les engagements de la charte, la collectivité s'engage, sur une période de 2 années, à faire intervenir ses partenaires techniques au minimum sur chaque axe du socle d'actions « Objectif zéro pesticide »

Le socle comprend des actions prioritaires (en noir) et d'autres complémentaires.

Accompagnement de la collectivité

- définition si possible d'un quartier pilote sur lequel seront expérimentées prioritairement les techniques alternatives aux pesticides,
- Réunions de sensibilisation des élus, des services ou conseil de quartier... (compréhension des enjeux environnementaux et de santé publique liés à la réduction de l'usage des pesticides, les solutions possibles...),
- Réunions du comité de suivi (lancement opération, bilan et perspectives année1, bilan final)
- *suivi d'indicateurs (flore) sur le quartier pilote (état initial et bilan)*
- *sensibilisation de terrain des agents aux plantes spontanées*

Sensibilisation grand public, outils de sensibilisation

- Journées de participation à la vie locale (manifestations diverses, marchés, comités de quartier...) pour présenter la démarche engagée (stand, expo...),
- animation d'une sortie « A la rencontre des herbes folles »
- conférence-débat grand public sur la problématique liée à l'utilisation des pesticides,
- mise à disposition des expositions « Zéro pesticide dans nos villes et villages » (16 panneaux 120x80) et/ou « Zéro pesticide dans nos jardins » (16 panneaux 120x80)
- fourniture de la brochure de 20 pages « Pesticides, une atteinte grave à la santé et à l'environnement »
- fourniture de la brochure de 32 pages « Les alliés du jardinier »
- *affiches présentant la démarche de la collectivité*
- *gestion (montage, démontage) et animation in situ des expositions grand public*

Sensibilisation du public scolaire

- Journées d'animation avec une classe élémentaire de l'école
- *intervention dans les centres de loisirs*

Communication

- rédaction d'articles présentant la démarche et les actions engagées pour le bulletin municipal, le site internet de la collectivité
- présentation des actions de la collectivité sur la page « Opération zéro pesticide » du site internet du CDPNE
- *réalisation et mise à disposition d'un panneau « Espace sans pesticide ! » pour le quartier pilote*

Accompagnement technique, formation

- formation des agents techniques concernés aux enjeux de la démarche et aux techniques alternatives aux pesticides
- audit des pratiques phytosanitaires de la commune et proposition d'un plan de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (analyses des pratiques, bilan, préconisations)
- suivi des pratiques sur le quartier pilote
- participation à la vie locale (ponctuellement, lors de manifestations diverses, marchés, comités de quartier...)
- *réalisation d'un plan de désherbage communal (le travail d'analyse et de préconisations n'est plus seulement concentré sur une zone pilote, mais élargi à l'ensemble du territoire de la commune).*